

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

9, rue de la Vierge, Vendôme, Paris.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

ORGANISATION DES SERVICES À PARTIR DU MOIS D'AOUT 1865.

1^{re} ligne de SAINT-JAZAIRE à la VERA-CRUZ (Mexique)

avec escales

à SAINT-THOMAS et à LA HAVANE.

Service-poste de SAINT-THOMAS à FORT-DE-FRANCE (Guadeloupe), avec escale à LA HAVANE (Saint-Pierre).

Service-poste de SAINT-THOMAS à KINISTON (Guadeloupe), avec escale à PORT-AU-PRINCE (Saint-Pierre), le CAP (Saint-Pierre) et LA HAVANE (Saint-Pierre).

Service-poste de VERA-CRUZ à MATAMOROS, avec escale à TAMPA.

Les départs auront lieu de SAINT-JAZAIRE le 16 de chaque mois.

ALLER.	RETOUR.
Depart de Saint-Jazaire le 16	Arrivee à Vera-Cruz le 19
Arrivee à Saint-Thomas le 20	Depart de Saint-Thomas le 21
Depart de Saint-Thomas le 22	Arrivee à Vera-Cruz le 25
Arrivee à la Havane le 26	Depart de la Havane le 27
Depart de la Havane le 28	Arrivee à Saint-Jazaire le 31

2^{re} ligne de SAINT-JAZAIRE à ASPINWALL (Isthme de Panama)

avec escales

à FORT-DE-FRANCE (Martinique) et à SAINT-MARTHE (Région de Colombie).

Service-poste de FORT-DE-FRANCE à SAINT-MARTHE (Colombie), avec escale à SAINT-LOUIS (Martinique).

Service-poste de FORT-DE-FRANCE à SAINT-MARTHE (Colombie), avec escale à SAINT-LOUIS (Martinique).

Correspondance à l'isthme de PANAMA avec les paquebots des Compagnies desservant les côtes du PACIFIQUE et de L'AMERIQUE CENTRALE.

Les départs auront lieu de SAINT-JAZAIRE le 6 de chaque mois.

ALLER.	RETOUR.
Depart de Saint-Jazaire le 6	Arrivee à Aspinwall le 9
Arrivee à Fort-de-France le 10	Depart de Fort-de-France le 11
Depart de Fort-de-France le 12	Arrivee à Aspinwall le 15
Arrivee à Saint-Martin le 16	Depart de Saint-Martin le 17
Depart de Saint-Martin le 18	Arrivee à Aspinwall le 21

TARIF DES PRIX DE PASSAGE.

	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe	Entrep.
De Saint-Jazaire à Saint-Thomas, et vice versa.	95	85	50	
— La Havane.	1,100	900	500	
— Vera-Cruz.	1,250	1,000	600	
— Tampico.	1,250	1,000	600	
— Matamoros.	1,250	1,000	600	
— Porto-Rico.	1,250	1,000	600	
— Le Cap (Holl.).	1,250	1,000	600	
— Sentier de Cuba.	1,250	1,000	600	
— La Jamaïque.	1,250	1,000	600	
— La Guadeloupe.	1,250	1,000	600	
— La Martinique.	1,250	1,000	600	
— Saint-Martin.	1,250	1,000	600	
— Aspinwall.	1,250	1,000	600	
— Saint-Jazaire.	1,250	1,000	600	
— Saint-Vincent.	1,250	1,000	600	
— La Grenade.	1,250	1,000	600	
— La Trinité.	1,250	1,000	600	
— Demerara.	1,250	1,000	600	
— Surinam.	1,250	1,000	600	
— Cayenne.	1,250	1,000	600	

La différence dans les prix de passage de chambre résulte uniquement de la désignation des cabines; à tous les autres égards, tous les passagers de chambre sont traités sur le pied d'une parfaite égalité.

Une cabine à 4 couchettes, réservée pour l'usage exclusif d'un passager, sera payée à raison d'un passage et demi.

Le prix de passage comprend la nourriture, le service et le vin de table. Le matériel de couchage est également à la charge de la Compagnie.

La Compagnie fournit aux passagers de chambre, à leur discrétion, des vins fins, des liqueurs et des boissons rafraichissantes.

La nourriture des passagers d'entrepôt admis à bord des paquebots sera celle de la maistrance.

Enfants.

Les enfants des passagers, au-dessous de trois ans, sont transportés gratuitement; ceux de trois à huit ans paient quart de place, ceux de huit à quinze ans paient demi-place; au-dessus de quinze ans, place entière.

Dans le cas où une même famille comprendrait plusieurs enfants au-dessous de trois ans, la gratuité ne serait accordée qu'à l'un d'eux; les autres enfants paieraient chacun quart de place.

Domiciles des Passagers.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le Tarif pour les passagers d'entrepôt.

Ils prendront leurs repas avec les gens de service du bord.

Billets d'Aller et Retour.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques, avec une diminution de 25 p. 100 sur le prix de la double traversée. Ces billets sont payés lors de l'embarquement, et ne peuvent être cédés. Ils sont valables si les détenteurs s'embarquent pour le voyage de retour dans l'espace de six mois, à partir de leur premier embarquement, et aucune justification ne leur sera faite s'ils ne font pas le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

Bagages.

Il est alloué à chaque passager du chambre, sur ses bagages, une franchise de 150 kilogrammes, ou de six douzaines cubes.

Aux enfants payant demi-place, 75 kilogrammes, ou trois douzaines cubes; à ceux payant quart de place, 37 kilogrammes, ou une douzaine cubes.

Aux passagers d'entrepôt, 15 kilogrammes, ou une douzaine cubes.

Les excédents de bagages seront taxés suivant le Tarif des marchandises.

VOYAGES EN MER.

Le passage n'est considéré comme arrêté définitivement qu'après paiement du prix de la place et défrayement du billet.

Les passagers, munis de leurs passeports et du règlement des visas nécessaires, doivent se présenter au bureau de la Compagnie, au port d'embarquement, 6 heures au moins avant le départ.

Il ne peuvent apporter avec eux que des poches à main. — Les bagages doivent être remis à bord la veille du départ.

Les passagers sont invités à inscrire soigneusement leur nom et leur destination sur leurs bagages.

CORRESPONDANCES À L'ISTHME DE PANAMA.

SERVICES DE L'OCÉAN PACIFIQUE.

Des correspondances spéciales ont été établies à l'Isthme de Panama.

1^{re} Avec les paquebots de la PACIFIC STEAM NAVIGATION CO., desservant les ports situés entre PANAMA et VALPARAISO (Equateur, Pérou, Chili). — Départ de Panama le 1^{er} de chaque mois.

2^{re} Avec les paquebots de la PANAMA RAIL ROAD CO., desservant les ports de VALPARAISO CENTRAL (Chili), Isthme de Panama, San Salvador, Costa-Rica). — Départ de Panama le 10 de chaque mois.

3^{re} Avec les paquebots de la PACIFIC MAIL STEAM SHIP CO., desservant Acapulco (Mexique) et SAN FRANCISCO (Californie). — Départ de Panama le 15 de chaque mois.

Par conventions avec les Compagnies dont les noms précèdent, des billets de passage directs sont délivrés par la COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE, pour tous les ports qu'elles desservent.

Le prix de passage de SAINT-JAZAIRE aux divers points des côtes du PACIFIQUE ainsi descriptes par correspondance sont les suivants:

1^{re} Correspondance avec les Paquebots de la Pacific Steam Navigation Company (CÔTE DU PACIFIQUE).

	Des escales dans les ports de l'océan Pacifique.	Des escales dans les ports de l'océan Pacifique.
De Saint-Jazaire à Baya.	85 11 3	85 11 3
— Colima.	85 11 3	85 11 3
— Tancitaro.	85 11 3	85 11 3
— Pasa.	85 11 3	85 11 3
— Chula.	85 11 3	85 11 3
— Jalisco.	85 11 3	85 11 3
— Mexico.	85 11 3	85 11 3
— Arica.	85 11 3	85 11 3
— Pisco.	85 11 3	85 11 3
— Mollendo.	85 11 3	85 11 3
— Iquique.	85 11 3	85 11 3
— Tocopilla.	85 11 3	85 11 3
— Colima.	85 11 3	85 11 3
— Guayaquil.	85 11 3	85 11 3
— Callao.	85 11 3	85 11 3
— Guayaquil.	85 11 3	85 11 3
— Callao.	85 11 3	85 11 3
— Valparaiso.	85 11 3	85 11 3

2^{re} Correspondance avec les Paquebots de la Pacific Mail Steam Ship Company (CÔTE DU PACIFIQUE).

	Des escales dans les ports de l'océan Pacifique.	Des escales dans les ports de l'océan Pacifique.
De Saint-Jazaire à San Francisco et vice versa.	1,250 00	1,250 00

3^{re} Correspondance avec les Paquebots de l'Amérique centrale.

	Des escales dans les ports de l'océan Pacifique.	Des escales dans les ports de l'océan Pacifique.
De Saint-Jazaire à Punta-Arenas, et vice versa.	1,250 00	1,250 00
— Bogota.	1,250 00	1,250 00
— La Libertad.	1,250 00	1,250 00
— Acapulco.	1,250 00	1,250 00
— San José.	1,250 00	1,250 00

Les prix qui viennent d'être indiqués ne comprennent pas les frais du chemin de fer d'Aspinwall à Panama pour les voyageurs et leurs bagages.

Le prix est de dollars 25 par personne.

12 50 pour un enfant au-dessous de 10 ans.

6 25 — — — — — 6 ans.

Il est accordé à chaque voyageur sur tout chemin de fer un port permis de 30 livres de bagage: — Au-dessus, 50 p. 100 (25 centimes) par livre.

Les passagers du Pacifique, porteurs de billets directs pour tous les points desservis par correspondance, sont soumis, pendant leur séjour à bord des paquebots de la Compagnie Transatlantique, à toutes les conditions du règlement général.

Pendant le séjour sur les paquebots de la Compagnie, ils auront à se conformer aux règlements établis à leur bord.

La condition d'un rabais de 25 p. 100, pour les billets d'aller et retour, subsiste pour les billets délivrés pour les côtes de Panama. Ils restent valables pour 12 mois.

S'adresser à

PANAMA, Bureau spécial de la Compagnie, 11, Boulevard des Capucines (Grand-Hôtel).

SAINT-JAZAIRE, Y. H. VIAL, agent principal.

BAHIA, BOLIVIER et FERNET.

BOGOTA, AGENCE de la Compagnie.

BREST, HANDELS REDE.

BORDEAUX, Y. ALEXANDRE, agent.

BRUXELLES, J. M. GUYOT.

MARSEILLE, N. PAGET et Co.

LYON, ALPH. DEBORD et Co.

SAINT-LOUIS, ALPH. DEBORD et Co.

ANTWERP, L. HUYTERMAN et Co.

TRIESTE, SOCIÉTÉ ANONYME I. B. P. des Chemins de fer d'Aut.

TRIESTE, BAYARD et JOYE.

HAMBURG, J. H. DANK.

LONDRES, LLOYD, KENNEDY et Co.

LIVERPOOL, R. J. ENTWISTE et Fils.

MADRID, Société générale de Crédit Mobilier espagnol.

MEXICO, A. L. SERRA.

PARIS, COMTE et LUCAS.

SANTO DOMINGO, RUBEN MOYER et Co.

SAINT-PETER, RUBEN MOYER et Co.

Les voyageurs ont droit de transporter gratuitement le Tarif ou les vices et marchandises de la Compagnie Générale Transatlantique.

